

<b>Délibération N°</b>	<b>D24-020</b>
<b>Conseillers en exercice</b>	36

<b>Acte publié le</b>	28/03/2024
<b>Présents</b>	25
<b>Votants</b>	31

L'an 2024, le **JEUDI 21 MARS** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

**Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

**Présents** : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

**Procurations** : BOUQUET Isabelle à MICHA-FRACHON Valérie  
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard  
DELAY Monique à ORELLE Pierre-Louis  
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André  
GENDRIN Valérie à ANTONIN Daniel  
TERRY Joël à CASTAING Patrick

**Nomenclature ACTES : 84**

**D24-020 / CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE 38) – ADHESION**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE 38) est une association de conseil et de formation, ouverte à l'ensemble des acteurs du cadre de vie (élu, associations, habitants, techniciens, enfants, professionnels, enseignants, etc...).

Depuis 40 ans, le CAUE 38 accompagne des projets, anime des rencontres et des formations, participe à la publication d'ouvrages et facilite les coopérations entre les différents acteurs du cadre de vie. Le CAUE 38 est à la disposition des collectivités qui souhaitent être accompagnées dans le développement et l'aménagement de leur territoire. Le CAUE 38 aide à définir le projet et à le mener à son terme. Ses interventions reposent sur une connaissance approfondie des enjeux contemporains (écologie, climat, participation citoyenne, etc.), des impératifs de la commande publique et des territoires isérois, urbains et ruraux.

Le CAUE 38 intervient sur différents sujets auprès des collectivités, tels que :

- Créer un document d'urbanisme,
- Accueillir de nouveaux habitants,
- Aménager le cœur de ville ou de village,
- Construire un bâtiment public,
- Adopter une démarche vertueuse,
- Etc...

L'adhésion à cet organisme permet un accompagnement à titre gracieux, d'une durée de 6 jours par an. Au-delà de ce forfait, si l'objectif de la mission ne peut être atteint, une participation au fonctionnement du CAUE sera proposée. Cette participation sera basée sur le coût d'une journée d'intervention CAUE sur lequel peuvent être appliqués des abattements (en fonction du seuil de population, de l'indicateur de richesse de la commune, ...).

Une convention d'accompagnement sera systématiquement passée entre le CAUE et la collectivité. Elle fixera les engagements réciproques : le contenu, la durée et les conditions d'exécution de la mission du CAUE, la participation financière au fonctionnement du CAUE, au-delà des 6 jours d'accompagnement.

L'adhésion annuelle pour COLL'in Communauté est de 500 euros.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- VU les missions du CAUE de l'Isère, en matière de conseil et d'accompagnement de projet ;
- CONSIDERANT l'intérêt de l'adhésion au regard des actions portées par COLL'in Communauté en matière d'aménagement du territoire ;
- D'APPROUVER l'adhésion de COLL'in Communauté au CAUE 38 ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024 ;

- DE DESIGNER, APRES APPEL A CANDIDATURES, deux représentants de la Communauté de Communes au sein du CAUE 38 (un titulaire et un suppléant) :
  - o Titulaire : ROSET Patrick,
  - o Suppléant : ANGONIN Daniel.

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	